

## Conférence internationale des Villes et Régions du Monde pour Haïti

Fort de France, le 23 mars 2010

Le mardi 23 mars 2010 s'est tenue à Fort de France, Martinique, la Conférence internationale des villes et régions du monde pour Haïti dans la perspective de la conférence des donateurs qui se tiendra le 31 mars à New York.

La conférence a été organisée par la France (mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti) avec l'appui du conseil régional, du conseil général, de la communauté de communes, de la préfecture et de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (que tous les participants ont remerciés). **Elle a rassemblé plus de 250 participants**, essentiellement des élus et agents de collectivités territoriales. Haïti était représentée par son ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales et pas moins de 45 maires, dont celui de Port-au-Prince, et présidents d'associations d'élus. Des élus de neuf pays partenaires étaient présents : Bénin, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Japon, Mali, Pays-Bas.

Chacune des séquences de la conférence aura été coprésidée par un maire haïtien et un maire d'une grande ville étrangère et aura permis tout à la fois des échanges fructueux et la formulation de propositions concrètes. Les élus haïtiens se sont activement préparés à la conférence en produisant, après une série d'ateliers départementaux, un document de propositions unique.

Le présent compte-rendu constitue une synthèse des débats et interventions. Il n'a pas valeur de déclaration officielle. Les propositions émanant de la Conférence et rapportées dans le présent document pourront nourrir le Plan de développement haïtien en cours d'achèvement et serviront à alimenter l'intervention des deux représentants des collectivités locales lors de la conférence de New York.

### **1. Allocutions d'ouverture**

La Conférence a été ouverte par les allocutions de deux membres du gouvernement français, Mme Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'outre mer, et M. Alain JOYANDET, secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie, et de M. Paul-Antoine BIEN AIMÉ, ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales de la République d'Haïti. D'une manière générale, les interventions ministérielles ont souligné que la décentralisation ne devait pas se faire contre l'Etat mais avec l'Etat, que ses enjeux dépassaient largement la conférence des donateurs et que la coopération décentralisée serait indispensable à la reconstruction.

Dans son allocution, Mme Claire-Lydie PARENT, maire de Pétion-ville, a souligné la volonté des collectivités haïtiennes d'être reconnues comme des acteurs majeurs du renouveau économique et social du territoire dont elles ont la charge. Dans la phase qui a suivi le séisme, les élus ont su se mobiliser avec des moyens très faibles au service des populations, sur les territoires sinistrés et sur les territoires qui ont accueilli les personnes déplacées.

### **2. Session plénière « Reconstruire Haïti à partir des territoires : déconcentration, décentralisation »**

Les débats ont été lancés par les interventions de MM. Jean-Yves JASON, maire de Port-au-Prince, Ray NAGIN, maire de la Nouvelle Orléans, Christian DUPUIS, maire de Suresnes, et Pierre

SCHAPIRA, adjoint au maire de Paris. Les échanges ont permis à de nombreux élus étrangers, représentants de villes ou de fédérations de collectivités engagées en Haïti, de mettre en valeur leur expérience et l'assistance technique qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de collectivités haïtiennes.

Les maires haïtiens ont fait part des difficultés qui sont les leurs à gérer tout à la fois l'urgence humanitaire, l'engagement de premières opérations de reconstruction et la planification d'un développement durable de leur territoire.

Les débats ont permis aux représentants des villes et régions du monde de mettre en évidence la très grande disponibilité des collectivités étrangères et de préciser la nature de l'appui qu'ils pourront apporter à leurs homologues aussi bien en matière d'assistance technique qu'en matière d'aide-projet. **Ces appuis ne sauraient toutefois remplacer l'allocation aux collectivités locales haïtiennes d'une fraction de l'aide fournie par la communauté internationale et encore moins l'amélioration de leur capacité à percevoir dans la durée des ressources fiscales et parafiscales endogènes.**

La décentralisation est inscrite dans la Constitution mais les lois d'application n'ont toujours pas été votées. Ce vote devient très urgent. La déconcentration, c'est-à-dire le renforcement des capacités de l'Etat dans les territoires, sans doute au niveau départemental, a été jugée indispensable.

### **3. Travaux en ateliers**

#### **3.1. *Atelier 1 : Développement urbain et aménagement du territoire***

Coprésidé par MM. Raoul PIERRE-LOUIS, Président de la Fédération des élus de l'ouest haïtien, et Serge LETCHIMY, maire de Fort de France (France), cet atelier a fait ressortir quelques éléments clefs conditionnant une implication effective des maires haïtiens dans l'aménagement du territoire.

- La nécessité d'une **approche globale de la planification territoriale**, en cohérence avec une vision nationale de l'aménagement haïtien. L'atelier a notamment pris connaissance des premières estimations des besoins humains et financiers en matière de planification effectuées par les élus haïtiens.
- Les collectivités territoriales haïtiennes doivent pouvoir mobiliser les ressources financières (ressources propres et aides extérieures) nécessaires pour leur permettre d'être des acteurs de la reconstruction.
- L'Etat haïtien doit **créer, avec l'appui de la communauté internationale, un environnement permettant aux collectivités locales d'agir sur des bases saines, y compris en matière foncière**. Des instruments opérationnels sont à forger pour faciliter l'action des collectivités territoriales. Des projets facteurs de développement, y compris en matière de logement, doivent pouvoir être engagés par les collectivités sans attendre que tous les préalables soient levés.
- Une dynamique nouvelle est à impulser pour permettre aux collectivités territoriales étrangères d'épauler dans la durée les collectivités haïtiennes, aussi bien en matière d'aménagement urbain que d'aménagement rural. Les bonnes pratiques doivent être échangées. Afin de favoriser les synergies, **l'atelier suggère que l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ouvre un bureau permanent en Haïti** au service des collectivités haïtiennes et étrangères.
- **La situation des personnes les plus fragiles, susceptibles d'être affectées durablement par le traumatisme subi - en particulier par les jeunes et les personnes âgées -, doit faire l'objet d'une**

**attention particulière** par les maires, En particulier, les besoins, en matière de santé psychique sont à prendre en compte afin de prévenir les sources de tensions futures.

### 3.2. *Atelier 2 : ressources humaines*

Coprésidé par MM. Ronald ANDRIS, maire adjoint de Jacmel (Haïti), et Blaise GLELE AHANIHANZO, maire d'Abomey (Bénin), cet atelier a identifié **trois objectifs stratégiques** :

- **Créer une fonction territoriale structurée** permettant une gestion territoriale de la République haïtienne. Il s'agit d'abord de mettre en place le corpus juridique existant, afin de stabiliser une fonction publique professionnalisée et politiquement neutre. L'atelier propose notamment que soient analysés des métiers fonctionnels sur la base d'une typologie des collectivités (rurale, semi-urbaine, urbaine), de créer quatre centres de formation déconcentrés pour les personnels et les élus et de mettre en place un plan national de formation sous l'autorité de la direction générale des collectivités locales haïtienne, s'adressant également aux fonctionnaires des services déconcentrés. L'agent public doit pouvoir s'identifier dans un projet de ville lui-même décliné dans des projets de services. Il doit être reconnu comme étant au service de ses concitoyens.
- **Donner aux collectivités les moyens d'exercer progressivement les compétences transférées.** Les maires ont à faire face aux besoins des populations alors que la crise a réduit les faibles moyens dont ils disposaient. Une réponse d'urgence peut être organisée au niveau de l'arrondissement, qui semble être un échelon territorial pertinent pour mettre en place un vivier d'experts issu de l'espace caribéen et de l'ensemble des pays amis.
- **Intégrer les aspects culturels, éducatifs et linguistiques dans le processus de renforcement des collectivités territoriales.** L'atelier souligne l'apport culturel et géographique que représente l'espace caribéen et le lien à organiser avec la diaspora qui offre un vivier de compétences qu'il conviendra d'intégrer au niveau territorial. La dimension linguistique constitue une donnée sociale importante. Le créole est le vecteur de communication partagée : il convient de le prendre en compte tout en l'adossant au renforcement de la pratique des langues internationales parlées dans la région (français, anglais, espagnol).

### 3.3. *Atelier 3 : finances publiques*

Coprésidé par MM. Frantz THEODAT, maire de Tabarre (Haïti), et Berry VRBANOVIC, vice président de la Fédération canadienne des municipalités, cet atelier a fait émerger plusieurs propositions :

- **Orienter au minimum 5% de l'aide internationale vers les collectivités locales**, par l'introduction d'un quota dans les critères de gestion des instruments de financement multi-bailleurs (fonds fiduciaire). Ce critère quantitatif pourrait être affiné par des critères plus fins par niveaux de collectivité locale et secteurs d'intervention.
- **Compenser les pertes prévisibles du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT)**, affecté par la baisse des recettes fiscales consécutive au séisme, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de ces dernières. Cet appui, principalement destiné au paiement des salaires des agents territoriaux, pourra prendre la forme d'une aide budgétaire ciblée. Il convient de rappeler que le FGDCT fournissait avant le séisme 60% des ressources des collectivités locales haïtiennes.

- **Instituer un Fonds d'investissement pour le développement local.** Ce fonds pourrait être financé par l'aide internationale (incluant la coopération décentralisée), mais aussi par une participation financière des bénéficiaires via l'affectation d'une fraction des recettes de la fiscalité locale ou la mise en place de contrats de gestion prévoyant une redevance des usagers. Il serait géré par des comités régionaux auxquels participeraient les communautés locales bénéficiaires. L'éligibilité des projets aux financements du Fonds serait déterminée sur la base des plans locaux de développement.
- **Renforcer les capacités d'autofinancement des collectivités locales et la fiscalisation de l'économie** (i) en améliorant la connaissance des bases fiscales (cadastre, adressage, recensement des propriétés bâties, inscription des entreprises au registre du commerce...) et (ii) en renforçant les services fiscaux des collectivités locales et les capacités de leurs agents en s'appuyant sur l'expertise des pays de la région Caraïbe.

### 3.4. *Atelier 4 : développement économique local*

Coprésidé par MM. Jean-Claude FIGNOLÉ, maire des Abricots (Haïti) et André PIERRE, maire de North Miami (Etats-Unis), cet atelier a rappelé la nécessité de prendre en compte la situation nouvelle à laquelle sont confrontées les collectivités locales haïtiennes avec l'arrivée de **plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées qu'il convient d'accueillir, de sédentariser et d'insérer dans le tissu économique local.** A cette fin, il est préconisé :

- **de créer dans un premier temps 500 000 à 1 millions d'emplois, sur le modèle des chantiers d'insertion, avec en perspective la professionnalisation de ces emplois.** Il faut construire les bases d'un véritable développement économique endogène permettant de sortir d'une situation d'assistanat. Ce processus doit être mené de manière transparente, guidé par un objectif de bonne gouvernance afin d'attirer les investisseurs étrangers. Des secteurs prioritaires à forte intensité de main d'œuvre doivent être privilégiés, notamment :
  - **l'agriculture**, afin dans un premier temps de permettre une autosuffisance alimentaire puis une exportation agroalimentaire, vers la Caraïbe notamment ;
  - la **protection de l'environnement** qui doit être encouragée par une politique de conservation des sols et le reboisement ;
  - **l'éco-tourisme et le tourisme culturel**, qui pourraient attirer au moins 100 000 visiteurs par an ;
  - **l'industrie du bâtiment**, qui doit s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement ;
  - la **filière textile**, à destination notamment du marché nord américain ;
- **de mettre en œuvre, pour atteindre ces objectifs économiques, un ensemble de mesures intégrées dans un Plan national cohérent de développement.** Ces mesures pourraient notamment porter sur :
  - l'élaboration d'un **plan énergétique** favorisant les énergies renouvelables ;
  - la réalisation, grâce à l'apport d'expertise technique extérieure dans le cadre de la coopération décentralisée, de **schémas de développement et d'aménagement** mettant en valeur les atouts de chaque territoire ;

- le subventionnement, dans le domaine agricole, de la production vivrière et l'élargissement de l'accès au micro-crédit pour les entrepreneurs ruraux. La création de coopératives doit être encouragée, les filières commerciales structurées ;
- s'agissant du secteur bancaire, les mutuelles de crédit doivent être privilégiées de manière à mettre en place des prêts à taux fixes raisonnables avec des assurances également modérés. Des sociétés d'économie mixte devraient pouvoir se développer pour porter des projets en partenariat public-privé ;
- la mise en place de zones d'activité économique et/ou de zones franches afin de favoriser l'émergence de pôles de développement ;
- la maîtrise de la gestion aéroportuaire et portuaire de manière à permettre le développement des infrastructures en question (et pas seulement des routes). Il s'agit de désenclaver le pays et d'exploiter, par le cabotage, l'avantage que constitue sa vaste façade maritime.

### 3.5. *Atelier 5 : mutualisation et coordination*

Coprésidé par M. Leman PREMIER, maire de l'Asile (Haïti) et Silvio BARROS, maire de Maringa, (Etat du Parana, représentant de la Confédération nationale des maires brésiliens), cet atelier a abouti aux constats suivants :

- avec la multiplicité des offres d'appui technique aux maires haïtiens des villes, des régions et des associations nationales d'élus locaux, une coordination est nécessaire car les offres d'appui pour une coopération décentralisée sont multiples. Cette coordination devra prendre en compte la capacité limitée des partenaires haïtiens à cordonner tous les acteurs ;
- toute coopération des collectivités territoriales doit être basée sur le principe que **les autorités locales haïtiennes doivent eux-mêmes décider et conduire la reconstruction et le développement de leurs territoires (appropriation)**. Il est important que toute assistance apportée par les partenaires internationaux s'aligne sur les plans de reconstruction/développement définis par les autorités haïtiennes à l'échelon national, départemental et local ;
- la réussite des coopérations décentralisées passe par un **engagement à long terme des partenaires** et par une approche territoriale ;
- pour renforcer les capacités pour une bonne gouvernance locale, **les associations haïtiennes d'élus locaux ont un rôle majeur à jouer** : elles seront parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de la reconstruction. Il est important de leur fournir un soutien immédiat, matériel et financier ;
- toutes les villes et régions du monde désirant contribuer aux efforts de reconstruction et de développement d'Haïti doivent travailler dans le cadre des réseaux existants, des collectivités haïtiennes et internationales. Aussi, faut-il trouver un équilibre approprié entre une coordination efficace et une coopération décentralisée de nature organique (partenariat ville à ville).

L'atelier a formulé **deux recommandations** :

- la **création d'une plateforme d'échange**, sans doute sous les auspices de CGLU, permettant le recueil des besoins, des initiatives et des résultats obtenus par les collectivités haïtiennes et étrangères engagées en coopération décentralisée ;

- la **création à Port au Prince par CGLU d'un bureau de suivi-animation** au service des collectivités haïtiennes et étrangères.

#### 4. Allocutions de clôture

L'intervention de M. Charles JOSSELIN, ancien ministre de la coopération, président de Cité Unies France, a mis en exergue la **forte légitimité des élus haïtiens dans la conduite du processus de reconstruction** au niveau local, du fait à la fois de leur représentativité politique et de leur engagement sans faille dès le lendemain du séisme. Fort de ce constat, M. JOSSELIN a proposé que soient portées à la Conférence de New York les mesures suivantes destinées à renforcer leur capacité d'intervention :

- **l'introduction d'une ligne de financement spécifique au bénéfice des collectivités territoriales** dans le dispositif multi-bailleurs qui devrait être acté par la communauté internationale (fonds fiduciaire) ;
- la mise en place d'une organisation et d'une procédure spécifique pour la coopération décentralisée avec les communes directement affectées par le séisme ;
- le **renforcement de la coordination entre les collectivités locales** engagées dans le soutien à leurs homologues haïtiennes, tant au niveau global à travers l'association CGLU que sur des thématiques ou des géographies plus spécifiques, par la mise en place d'une plateforme de la coopération décentralisée pour Haïti. Cette coordination devrait garantir la possibilité d'initiatives individuelles des collectivités locales tout en assurant un partage optimal de l'information ;
- la **consolidation du cadre juridique de la décentralisation** en Haïti.

M. Pierre DUQUESNE, ambassadeur, chef de la mission interministérielle française pour la reconstruction d'Haïti, a salué la qualité des travaux, qui auront permis de faire émerger des propositions susceptibles de nourrir le plan de développement haïtien en cours d'achèvement et la contribution des collectivités territoriales à la conférence de New York. La conférence des villes et régions du monde pour Haïti aura également fourni une **occasion précieuse de rencontre et d'échange sur des projets concrets entre collectivités haïtiennes et partenaires étrangers**. Sur bien des thèmes elle aura fait apparaître des préoccupations communes avec les travaux intergouvernementaux en cours ainsi qu'avec les débats des autres acteurs non gouvernementaux (diasporas, secteur privé, ONG). Sur le fond, la conférence aura fait émerger :

- le besoin de tirer parti de la catastrophe du 12 janvier pour **traduire dans les faits la décentralisation en Haïti et la déconcentration des services de l'Etat qui lui est indissociable** ;
- la nécessité **d'exploiter le savoir-faire régional détenu par les territoires de la Caraïbe dans le cadre d'un développement de la coopération décentralisée de proximité** ;
- la capacité des élus haïtiens à faire taire leurs éventuelles divergences pour porter une vision partagée du développement national, porteuse d'espérance mais aussi d'idées concrètes telles que, par exemple, le développement des infrastructures portuaires pour mieux tirer parti de l'importante façade maritime du pays ;
- certains défis à relever pour mener à bien la reconstruction : maintien de l'effort dans la durée, élargissement des ressources fiscales nationales et locales, effort accru de transparence et de redevabilité, attention portée aux plus fragiles, et d'abord aux jeunes et aux personnes âgées./.